

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés** : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laurence DUFOUR, M. Gilles MALICOT, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie LECLER

**Date de convocation** : 8 septembre 2022

**Date d'affichage** : 24 septembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 25

**Délib. n°2022-069 : Budget principal 2022 - décision modificative n°2**

Il est nécessaire de modifier à nouveau les prévisions du budget principal 2022 pour les motifs suivants :

- **Opération budgétaire n°88 - Programme de voirie (+ 35 000 €)**
  - Les reports 2021 (118 152 €) se sont avérés insuffisants pour régler, sur l'exercice 2022, la totalité du programme de voirie 2021 (150 000 €). Un prélèvement a dû être effectué sur les crédits 2022, entraînant par voie de conséquence un besoin de crédits sur cette opération budgétaire.
- **Article 2315 – Travaux de la rue de la Planquette (+ 195 000 €)**
  - L'opération étant initialement prévue en fin d'année pour un paiement sur 2023, aucun crédit n'a été prévu au BP 2022. L'opération ayant été programmée plus tôt dans l'année, il n'est pas exclu que le règlement des factures intervienne dès l'exercice 2022. Il est donc proposé de prévoir des crédits à l'article 2315.

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **Approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2022 comme suit :**

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200063592-20220915-DELIB2022\_069-AI

Section de fonctionnement		BP 2022	DM 1		
			Dépenses	Recette	
615221/011 - 0 -	Entretien bâtiments publics	991 924	-230 000		réserve de crédits
023/023 - 0 -	Virement à la section d'invest.	631 306	230 000		autofinancement
			<b>0</b>	<b>0</b>	

Section d'investissement		BP 2022	DM 1		Observations
			Dépenses	Recettes	
021/021 - 0 -	Virement de la section de fonct.	631 306		230 000	autofinancement
2315/23 - 8 -	Installations, matériels et outillages	179 324	195 000		travaux de la rue de la Planquette
op. 88 - 2315/23 - 8 -	Installations, matériels et outillages	180 000	35 000		insuffisance de crédits au BP 2022
			<b>230 000</b>	<b>230 000</b>	

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

